

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé aujourd'hui que, dans le cadre de l'Accord culturel conclu entre les deux pays en 1967, la Commission Mixte Canada-Belgique se réunira à Québec, le 8 et le 9 décembre 1975.

A la suite de discussions entre les autorités du gouvernement fédéral et celles du gouvernement du Québec, il a été convenu avec l'assentiment du gouvernement belge qu'à sa première séance, la Commission Mixte adopterait la résolution ci-jointe créant une Sous-commission belgo-québécoise dans le but de permettre au gouvernement du Québec de participer pleinement à la mise en oeuvre de l'Accord.

La convocation de la Commission et la création de la Sous-commission belgo-québécoise favoriseront l'épanouissement et la diversification des liens qui traditionnellement unissent le Canada et la Belgique dans le domaine culturel.

Depuis la conclusion de l'Accord canado-belge en 1967, les échanges culturels se sont considérablement accrus et ont touché les secteurs universitaire (bourses, échanges de professeurs d'universités), artistique (exposition d'artistes belges et canadiens) ainsi que les arts d'interprétation (tournées de l'Orchestre Symphonique de Toronto, des Jeunes Comédiens du Théâtre du Nouveau Monde et du Théâtre National de Belgique). Il faudrait citer également l'ouverture, en 1974, du Centre Culturel et d'Information du Canada à Bruxelles, les programmes d'échanges de jeunes et de dons de livres, et l'existence d'un prix belgo-canadien des lettres françaises, pour compléter ce panorama.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures compte annoncer sous peu la liste des membres canadiens de la Commission Mixte.